



Rigaud

Province de Québec
Ville de Rigaud
MRC de Vaudreuil-Soulanges

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2019, le conseil a adopté le règlement suivant :

Le règlement numéro 359-2019 relatif à la délégation du pouvoir de dépenser. L'objet de ce règlement est de déléguer au personnel cadre l'autorisation, notamment, de dépenser, d'octroyer des contrats, de payer certaines dépenses, afin de faciliter les opérations de la Ville.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 106 de la rue Saint-Viateur, durant les heures d'ouverture ainsi qu'au www.ville.rigaud.qc.ca

Donné à Rigaud, ce 9 avril 2019

Hélène Therrien, OMA
Greffière

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Ateliers municipaux
391, chemin
J.-René-Gauthier

Caserne de pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue St-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227